



Contestation de cette assurance

Par **maia34**, le **22/04/2016** à **18:26**

Bonjour,rnrnEn décembre 2015 j'ai contacter Fidanimmo as. pour animaux avec Melle L. nous étions d'accord pour une certaine assurance au prix de 10,70 € par mois et qu'elle s'occuperait de radier mon assurance. Or début janvier, n'ayant rien reçu, je recontacte cette personne pensant qu'elle m'avait résilié le précédent contrat chez ECA. Elle me répond que la 1ère proposition n'est plus valable car ma chienne a plus de 6 ans et me propose une autre assurance à 50 €. Je lui demande de m'envoyer tout ça par écrit afin de voir les garanties, ne voyant rien venir au bout de 2 jours je lui adresse un mail lui demandant de tout arrêter car je n'allais accepter de payer sans savoir. Plus de réponse, et 2 ou 3 jours après je reçois un mail, en me remerciant de leur faire confiance, et de recevoir par courrier le certificat d'assurance (à ce jour je n'ai toujours pas reçu de certificat). par contre on m'a prélevé des mensualités sur mon compte. Bien entendu j'ai demandé à ma banque de refuser de payer, aujourd'hui on me demande de régler ces mensualités, alors que je leur ai adresser une lettre recommandée en leur demandant d'annuler.

Par **jos38**, le **23/04/2016** à **11:09**

bonjour. vous avez donc bien signé le 1er contrat puisqu'elle a votre rib pour effectuer les prélèvements bancaires. en avez-vous un double?

Par **maia34**, le **23/04/2016** à **17:28**

Bonjour_ Non je n'ai signer aucun contrat, et je n'ai aucun double Juste un bulletin d'adhésion

et aujourd'hui on m'a envoyer une lettre recommandée étant absente je l'aurai lundi.ils veulent absolument me lier à cet assurance alors que je leur avait signifier que je n'en voulait pas d'autan qu'ils devaient s'occuper pour me faire radier de ECA, ils ne l'on pas fait et ma chienne est toujours assurée chez ECA. et pas chez Fidanimmo elle ne peu etre à 2 memes assurances c'est de la folie quand au rib je ne leur est pas envoyer de rib . Cordialement Merci

Par **Pat4383**, le **24/02/2019 à 18:33**

BonjourrnJe rencontre un gros problème avec cette assurance ! Je me suis renseigné auprès d'eux pour une mutuelle "chat" que je désirais faire démarrer en octobre.rnJe n'ai rien signé, ni envoyé de RIB ni quoi que ce soit et vendredi une lettre recommandée de "mise en demeure" m'enjoignant à leur régler une année de cotisations plus 30 euros de pénalité ! Et bien sûr pas moyen de les joindre par téléphone...